

Motion de Mme Sandrine Salerno, MM. Jean-Pascal Perler, Jean-Pierre Oberholzer et Bernard Lescaze: «Pour un développement de l'évaluation des politiques publiques».

(renvoyée à la commission des finances par le
Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2001)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la complexité croissante des tâches des collectivités publiques;
- le grand nombre d'acteurs institutionnels, associatifs, économiques et individuels impliqués dans les processus de mise au point et de mise en oeuvre des politiques publiques;
- la pertinence d'une approche participative pour trouver des solutions aux problèmes concernant la population, et le fait que la légitimité de l'action publique ne se base plus sur une adhésion automatique de la population, laquelle doit être associée et convaincue;
- l'utilité et la nécessité d'organiser un apprentissage permanent de l'administration municipale dans un souci d'amélioration continue de l'action publique;
- la nécessité d'une utilisation rationnelle et pertinente des ressources publiques;
- l'obligation pour les collectivités publiques de renforcer la transparence autour de leur action;
- l'évolution rapide des situations, des besoins et des attentes;
- le rôle important que semblent déjà jouer les experts et consultants à l'appui des collectivités publiques;
- l'intérêt de l'évaluation des politiques publiques comme instrument d'aide à la gestion et à la décision, sous forme d'analyse préalable des enjeux et besoins en vue de définir une action publique ou, *a posteriori*, pour en analyser l'impact et l'efficacité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir à l'intention du Conseil municipal un rapport sur les pratiques en vigueur au sein de la Ville de Genève en matière d'évaluation des politiques publiques et de recours à des experts et consultants (fréquence des mandats et leurs types, budgets et montants, mécanismes d'octroi de mandats, suivi, bilan, etc.);
- de développer l'usage régulier de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien dans les phases de conception, de mise en œuvre que de bilan;
- de favoriser une pratique de l'évaluation des politiques publiques de type participatif, autant que possible, permettant d'inclure dans l'évaluation les acteurs concernés par une problématique donnée;
- de veiller à ce que l'octroi de mandats de conseil, d'expertise et d'évaluation se fassent autant que possible par appels d'offres publics ou au moins suite à un choix d'offres sur invitation, sur la base d'un cahier des charges clairement défini.